

# PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
Le 28 FÉVRIER 2011

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 28 février 2011 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers, Tommy Lacoste, Martin Saindon, Pierre Paquette, Jean Pierre Lessard et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire, Réal Ouimette.

Les membres présents constatent que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

## 2.0 ADJUDICATION DE L'EMPRUNT RELATIF AU RÈGLEMENT NO 126

28-02-2011/52

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Dixville accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt de 112 800 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 126, au prix de 98,00200, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>9 600 \$</b>	<b>1,9 %</b>	<b>7 mars 2012</b>
<b>10 000 \$</b>	<b>2,4 %</b>	<b>7 mars 2013</b>
<b>10 300 \$</b>	<b>2,8 %</b>	<b>7 mars 2014</b>
<b>10 700 \$</b>	<b>3,25 %</b>	<b>7 mars 2015</b>
<b>72 200 \$</b>	<b>3,6 %</b>	<b>7 mars 2016</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

## 3.0 EMPRUNT PAR BILLET – CONCORDANCE – PROGRAMME PRECO

28-02-2011/53

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 126, la Municipalité de Dixville souhaite emprunter par billet un montant total de 112 800 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 112 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 126 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

# PROCÈS VERBAUX



QUE les billets soient datés du 7 mars 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012.</b>	<b>9 600 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>10 300 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>10 700 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>11 000 \$(à payer en 2016)</b>
<b>2016.</b>	<b>61 200 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Dixville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 126, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité la session est levée à 19h15.

28-02-2011/54

---

Maire

Secrétaire-trésorière.